

# CQP Accrocheur-rigger

## Les points forts



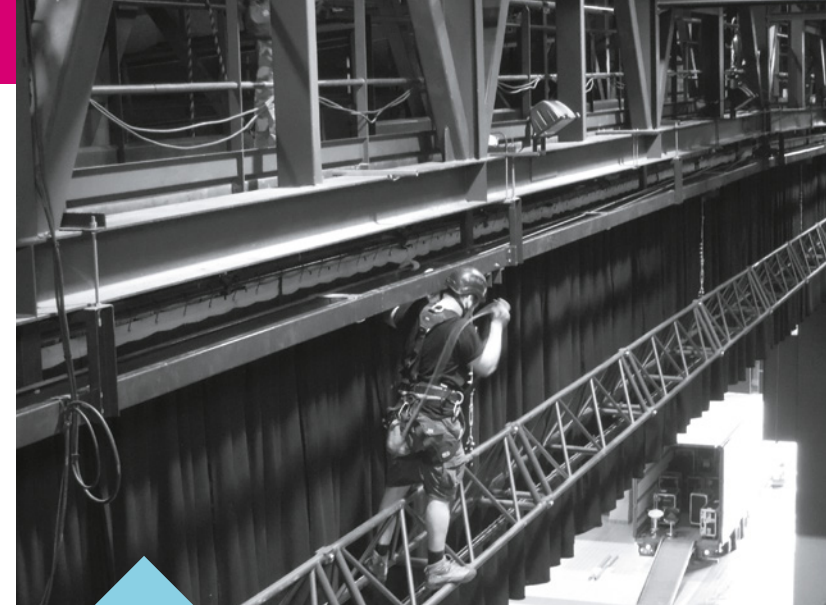
- Un certificat national créé par le milieu professionnel et délivré par la CPNEF-SV.
- De nombreux secteurs d'intervention : spectacle vivant, événementiel, parc de loisirs, audiovisuel-cinéma...
- Des évolutions possibles vers les métiers de chef rigger, technicien de structure, cordiste, technicien de plateau, régisseur scène...

## Employeurs, le CQP vous assure de :

- >>> Recruter des salariés compétents.
- >>> Accompagner l'évolution professionnelle de vos salariés.
- >>> Vous assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

## Professionnels, le CQP vous assure de :

- >>> Vous former au métier.
- >>> Valider vos compétences en accroche - levage.
- >>> Obtenir une certification reconnue, inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).



Pour les besoins d'un spectacle ou d'un événement, l'accrocheur-rigger accroche, lève et décroche des matériels permettant l'installation d'appareillages (lumière, son, vidéo, décor...), d'agrès ou de personnes (artiste en vol...).

« La CPNEF-SV a créé le CQP d'accrocheur-rigger en 2014. L'objectif était double. D'abord, améliorer la reconnaissance de ce nouveau métier du spectacle qui requiert un véritable savoir-faire. Ensuite, mettre en place une formation spécifique certifiante, de type diplôme, qui valide officiellement les acquis. La CPNEF-SV a donc défini le contenu du CQP et en assure la délivrance. Elle a confié sa préparation à des organismes qu'elle a agréés.

Près d'une cinquantaine de professionnels l'ont déjà obtenu, aussi bien des hommes que des femmes. Sa détention n'est pas obligatoire pour exercer le métier mais elle est fortement recommandée. De fait, ce CQP va s'imposer progressivement car il est de plus en plus demandé par les employeurs. »

Rémi Vander-Heym et Stanislas Surun  
Présidents de la CPNEF-SV



# En pratique

## Compétences validées par le CQP

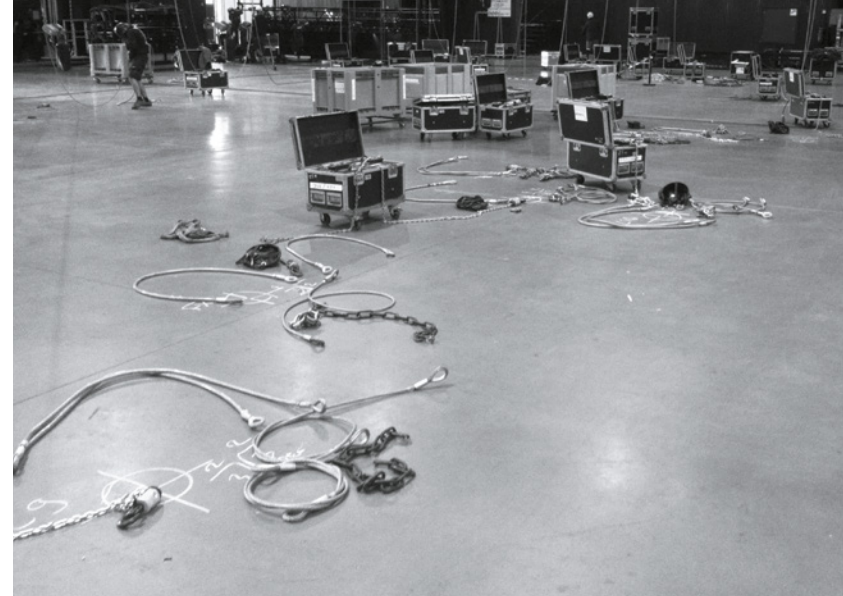
- >>> Préparer, installer, manipuler, contrôler et démonter les matériels nécessaires à l'accroche et au levage, du traçage au démontage.

## Modalités d'accès

- >>> Par la formation, cursus d'environ 200 heures dans un organisme agréé.
- >>> Par la VAE (Validation des acquis de l'expérience), dépôt d'une demande auprès d'un organisme agréé.

## Prérequis

- >>> Le brevet de sauveteur-secouriste du travail en cours de validité.
- >>> La préparation à l'habilitation électrique BS et BE manœuvre.



## Agenda

- Des sessions de formation et de VAE sont organisées toute l'année et sur tout le territoire.
- Les dates des stages sont indiquées sur le site de la CPNEF-SV.

## Contacts

- Les organismes de formation pour l'inscription : 3iS - APAVE - CFPTS - PREVA - Rig'Up formation - Techniscène formation.
- L'Afdas pour les modalités de financements. L'accès par le CPF (Compte personnel de formation) est possible.

6 organismes de formation agréés par la CPNEF-SV



Les autres CQP du spectacle vivant :

- Électricien du spectacle (2017)

[www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)